



Montpellier, le 08 juillet 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections législatives 2024 : les clefs de la parité en Occitanie

La Région résiste encore !

A partir des données fournies ce matin, par le ministère de l'intérieur, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a évalué la place des femmes dans la nouvelle Assemblée nationale élue les 30 juin et 7 juillet 2024.

France : la parité en recul

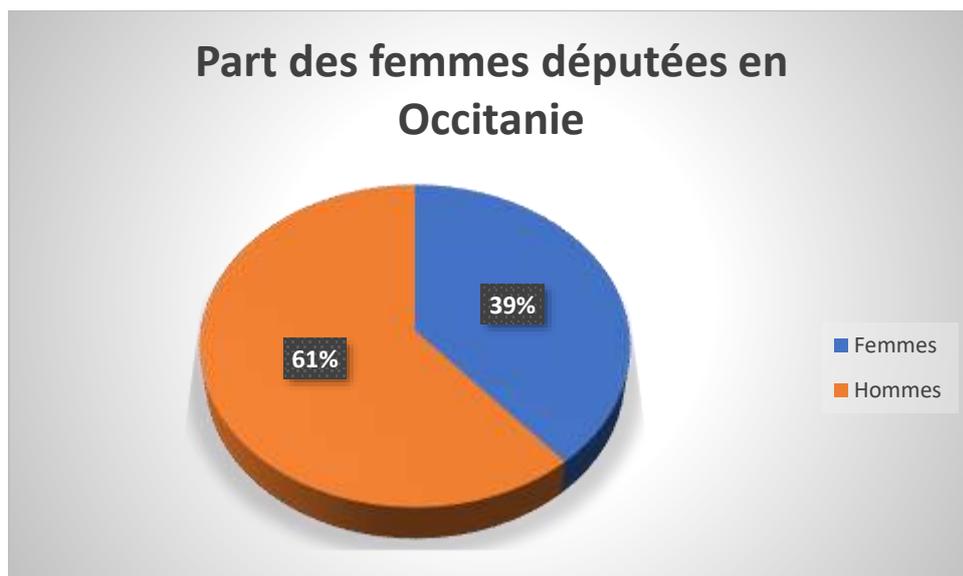
Alors que 2017 avait été une année record avec 223 femmes élues (soit 38,6% de députées), on assiste depuis à un recul : 215 femmes siégeant au Palais Bourbon en 2022 pour 362 hommes, soit 37 % et aujourd'hui, seulement 208 femmes pour 369 hommes soit une nouvelle baisse : la nouvelle Assemblée nationale comprend donc 36 % de femmes pour 64 % d'hommes.

Pour Geneviève Tapié, Présidente de l'Observatoire régional de la parité, « *Cette baisse sensible du nombre de députés est liée à celle, significative, de la proportion de candidates au 2eme tour, avec un effondrement confirmé de la majorité présidentielle* » .

L' Occitanie résiste encore

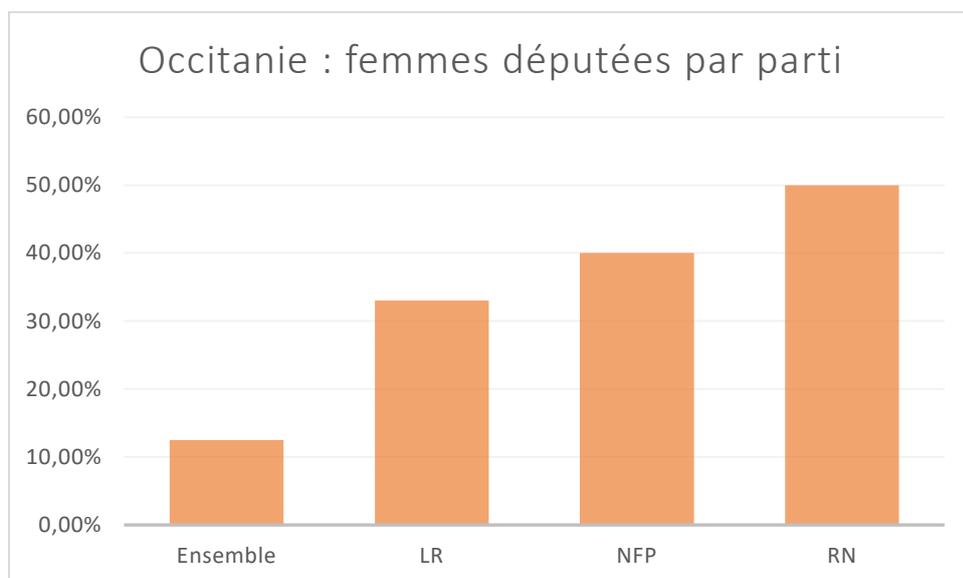
Cette tendance à la baisse se confirme aussi en Occitanie : de 42,9% de femmes députées en 2022, on chute aujourd'hui à 39 % d'élue. Cependant, l'Occitanie résiste encore puisqu'elle élit un pourcentage de députées supérieur à celui de la France entière. Est-ce encore l'influence de sa particularité, le territoire régional comportant 5 femmes à la tête de 5 des 13 départements d'une Région, l'Occitanie, dirigée par une présidente ?

Schéma 1 : Part des femmes députées en Occitanie, juin 2024



Sources : ministère de l'intérieur, 8 juillet 2024.

Schéma 2 : Proportion de femmes élues par Parti, 8 juillet 2024



Sources : ministère de l'intérieur, 8 juillet 2024.

Geneviève Tapié regrette encore « *Qu'en période de crise, ce sont les femmes les premières qui payent la note ! Et cela est dû à une loi qui ne garantit pas la parité mais se borne à la favoriser. Elle appelle « les formations politiques, à désormais gouverner en responsabilité, avec un Nouvel Acte de la parité, débouchant sur une modification radicale de la loi sur l'égalité de représentation des femmes et des hommes dans les mandats et les fonctions » !*

Contact : Geneviève Tapié emc.tapie.genevieve@orange.fr